PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 23 juillet 2019.*

Date de convocation du conseil municipal *: le 19 juillet 2019.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 21 h 00.*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Jocelyn CIMBER, Martine GIULIANI, Jean-Pierre PAVAN, Carine RIBEIRO-SAND, Jacques RIZZO, Annie SUD.

ABSENTS : Pierre ALFONSO, Geneviève CASTEX, Virginie CAZAUX, Loïc MAHE, Frédéric MERLY, Jérôme PACHECO, Barbara TROUGNAC.

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.*

I. SIAS ESCALIU : RETRAIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN AUTERIVAIN HAUT-GARONNAIS (38/2019)

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération n°868 du SIAS ESCALIU concernant le retrait de la communauté de communes du bassin auterivain Haut Garonnais du syndicat.

Conformément à l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur ce point.

Aussi, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le retrait de la communauté de communes du bassin Auterivain Haut Garonnais du SIAS ESCALIU.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la délibération du syndicat à l'unanimité.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND

Jacques	RIZZO
Annie	SUD

II. REGIE DES RECETTES : TARIF DU LIVRE « HUIT SIECLES DE PETITES HISTOIRES DE 1150 A 1940. » (39/2019)

Monsieur le Maire indique la nécessité de délibérer sur le prix du livre sur l'histoire de la commune intitulé **« Huit siècles de petites histoires de 1150 à 1940. »** en vente via la régie des recettes.

Il propose de fixer son prix à 10 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, entérine cette proposition à l'unanimité.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD

III. ACQUISITION DES PARCELLES C1667 ET C 1669 ACCORD DE PRINCIPE POUR LA SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE (40/2019)

Lors de l'acquisition de la voirie du lotissement des Candéles, les parcelles C 1667 (182 m²) et C 1669 (76 m²) ont été omises. Ces parcelles constituent l'espace vert situé en bout de lotissement, côté route de Saint Lys et sont actuellement entretenues par les services communaux.

Monsieur le Maire présente sur plan les parcelles.

Il indique avoir sollicité la Présidente de l'Association qui consent à cette vente. Monsieur le Maire propose de régulariser la situation en procédant à l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide vouloir se porter acquéreur des parcelles cadastrées C 1667 et C 1669 à l'euro symbolique, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ou en son absence délègue la signature à Madame Andrée CARDONA, 1ère adjointe, finalise l'acquisition de ces parcelles par la signature d'un acte en la forme administrative,

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD

IV. ACQUISITION DU LOGICIEL OXALIS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE (41/2019)

Afin que la commune puisse instruire les dossiers d'urbanisme, aujourd'hui pris en charge par le service instructeur de la commune de Muret, Monsieur le maire indique la nécessité de s'équiper du même logiciel OXALIS.

Celui-ci est commercialisé par l'entreprise SOGEFI. Le devis se décompose de la façon suivante :

- Acquisition du logiciel et intégration des données : 5835 € HT
- Maintenance : 942 € HT
- Reprise des dossiers : 1950 € HT.

Soit un coût global de 8727 € HT.

Monsieur le Maire propose de retenir ce devis dans sa globalité et de demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute Garonne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide vouloir se porter acquéreur du logiciel OXALIS pour un montant global de 8727 € HT inscrit les sommes sur le BP 2019 et de demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute Garonne.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD

V. LOCATION DU LOCAL SIS 1 RUE JEAN JAURES ACTUALISATION DU LOYER (42/2019)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail professionnel relatif au local commercial situé 1 rue Jean Jaurès prévoit la révision du loyer au 1er octobre de chaque année.

Il rappelle également que la révision du loyer est calquée sur l'indice de référence des loyers commerciaux du 1er trimestre 2019 qui s'élève à 114.64.

De 309.83 € par mois, le loyer du local commercial situé 1 rue Jean Jaurès est passé à 317.50 € pour la période du 01 octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Le Conseil Municipal entérine cette proposition à l'unanimité.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD

VI. REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (43/2019)

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°64/2018, la commune a délibéré afin de conventionner avec le Conseil Départemental pour bénéficier du prêt de livres de la Médiathèque Départementale. La bibliothèque devient, par ce fait, municipale et est animée grâce aux bénévoles de l'association du Foyer Rural.

Aussi il convient de valider les documents suivants :

- La convention entre le Foyer Rural et la mairie et sa convention informatique annexe,
- Le règlement intérieur,
- Le bulletin d'inscription,
- La fiche sur la protection des données personnelles.

Monsieur le maire donne lecture de ces documents et les soumet au vote du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve ces documents tel que présentés.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET

Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD

VII. IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS ORANGE « LIEU DIT COULOUME » (44/2019)

Monsieur le Maire présente la demande de l'entreprise CIRCET pour l'implantation d'une antenne relais ORANGE lieu dit COULOUME.

Il présente le dossier d'information ainsi que le projet de bail.

Le projet consiste en l'installation d'un pylône, support d'antennes, sur un terrain communal situé à proximité de la station d'épuration. Le bail stipule ainsi la location de la parcelle A317 moyennant un loyer annuel de 4 500.00 €. Le bail est consenti pour une durée de 12 années consécutives. Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce projet d'implantation d'antenne relais au lieu dit Couloume.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter l'implantation de l'antenne relais ORANGE lieu dit COULOUME moyennant un loyer annuel de 4 500.00 € et de donner délégation à Monsieur le maire afin de signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Nom des votants :

Prénoms	**Noms**
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Jean-Pierre	PAVAN
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Rien à signaler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h44.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CIMBER	Jocelyn	
GIULIANI	Martine	
PAVAN	Jean-Pierre	
RIBEIRO SAND	Carine	
RIZZO	Jacques	
SUD	Annie	